

LA QUESTION DU DECOUPAGE TERRITORIAL
ET L'UTILISATION DES STATISTIQUES

Par

Jean LARRIVEE

agent de recherche au GRIDEQ

Dactylographie: Francine CIMON
Raymonde DESCHENES

Page couverture: Richard FOURNIER

GRIDEQ

Groupe de recherche interdisciplinaire en
développement de l'Est du Québec

ISBN 2-920270-20-6

Copyright janvier 1982, Université du Québec à Rimouski

"Documents généraux du GRIDEQ no 10"

Dépôt légal, 1er trimestre 1982



SOMMAIRE

	Pages
AVANT-PROPOS	1
1- LE NIVEAU LOCAL	2
1.1 La municipalité ou la subdivision de recensement	2
1.2 Le secteur de dénombrement	3
1.3 Le secteur de recensement	3
1.4 L'agglomération de recensement	4
2- LES COMTES ET LES DIVISIONS SIMILAIRES	6
2.1 Le comté municipal (la municipalité régionale de comté)	6
2.2 Le comté de recensement (la division)	8
2.3 Le comté électoral provincial (district, circonscription)	9
2.4 Le comté électoral fédéral (district, circonscription)	11
3- LES REGIONS	12
3.1 Les régions de recensement	12
3.2 Les régions administratives	13
3.3 Les régions économiques ou infraprovinciales	15
3.4 Les secteurs des centres d'emploi du Canada	16
4- STATISTIQUE CANADA ET LA CLASSIFICATION GEOGRAPHIQUE TYPE	17
CONCLUSION	18
BIBLIOGRAPHIE	20
ANNEXE I LES REGIONS DE RECENSEMENT	23
ANNEXE II LES REGIONS ADMINISTRATIVES	26
ANNEXE III CARTE SUR LES REGIONS	31



AVANT-PROPOS

Combien d'étudiants, de chercheurs, de fonctionnaires utilisant régulièrement ou à l'occasion des statistiques, ont dû multiplier les efforts pour se retrouver dans un fouillis de termes géographiques? Combien d'entre nous ont jeté à la poubelle des compilations statistiques non pertinentes parce que le découpage géographique n'était pas adéquat? On ne discute généralement pas ce genre de problèmes; on aime mieux se taire...

Ce court texte¹, sans être exhaustif, permettra, je l'espère, aux utilisateurs de statistiques d'effectuer les bons choix. Il s'adresse avant tout à des québécois puisque nous traiterons des différentes entités géographiques utilisées au Québec; les principales parties du texte tiennent compte d'unités spatiales similaires: le niveau local, les comtés et les régions. Enfin, la quatrième partie abordera la classification géographique type employée à Statistique Canada.

A la fin du texte, on retrouvera la description des régions de recensement et des régions administratives ou économiques. Une carte identifiant les régions de recensement, les régions administratives et les divisions de recensement complètera ce dossier.

1 Ce texte a été rédigé suite à des problèmes de découpage territorial dans une recherche sur l'industrie manufacturière et le sous-développement régional, dirigée par Serge COTE et Benoît LEVESQUE (cahier du Grideaq no 9, page 32).

1. LE NIVEAU LOCAL

1.1 La municipalité ou la subdivision de recensement

Ce cadre géographique correspond au vécu, au quotidien de chaque personne. Les municipalités peuvent avoir des étendues très variées et des statuts juridiques divers comme des cités, des villes, des villages, des paroisses. De multiples statistiques réfèrent à la municipalité que ce soit des chiffres sur la population, l'agriculture ou l'industrie et d'autres sujets.

A Statistique Canada, on utilise fréquemment cette unité spatiale que l'on appelle les subdivisions de recensement qui se composent des "municipalités légalement constituées" mais aussi des subdivisions non municipalisées comme les réserves indiennes et les territoires non organisés¹. Lorsqu'on veut établir des comparaisons chronologiques sur la base des municipalités et des subdivisions de recensement, il faut se méfier et s'attendre à tripoter de nombreux chiffres. "Chaque année, les lois provinciales entraînent entre 50 et 100 modifications de limites, de statuts et de noms de municipalités"². Ceci implique qu'il peut être hasardeux d'établir des compilations statistiques sur plusieurs années. Statistique Canada tient à jour les modifications apportées aux municipalités que ce soit à la suite d'annexions ou de fusions³. Habituellement, les statistiques couvrent la municipalité entière, cependant, il arrive qu'une municipalité se situant à la frontière d'un comté ou d'une division de recensement,

1 Statistique Canada, Classification géographique type, vol. III, 11-13.

2 Ibid., 12.

3 Voir le document intitulé Modifications des limites de municipalité disponible à la section de géographie de Statistique Canada.

soit scindée et que chaque partie constitue une unité distincte⁴. Le chercheur ou l'étudiant qui doivent absolument utiliser la municipalité comme cadre géographique devront le faire avec prudence et, si possible, sur une courte période.

1.2 Le secteur de dénombrement

Cette zone couvre une superficie plus petite que la municipalité ou la subdivision de recensement. Elle est utilisée par Statistique Canada et elle regroupe environ 375 ménages ou moins de 100 fermes dans le cas du recensement agricole.

"Un secteur de dénombrement, étant l'unité de base de toutes les unités géostatistiques, ne déborde jamais une région reconnue par le recensement (...) Les secteurs de dénombrement constituent normalement les plus petites unités géographiques pour lesquelles on peut obtenir des données de recensement". 5

En 1971, on comptait 42,533 secteurs de dénombrement à travers le Canada.

Le secteur de dénombrement fournit une référence géographique utile pour la personne qui étudie, par exemple, les caractéristiques socio-économiques d'un quartier.

1.3 Le secteur de recensement

Dans les grandes villes, généralement celles de 50 milles habitants et plus, certains spécialistes de la

4 Statistique Canada, Dictionnaire des termes de recensement, 55-56.

5 Statistique Canada, Fichier de conversion - Code postal - Code de la classification géographique - Guide de l'utilisateur, 22-23.

recherche urbaine ou en sciences sociales emploient cette petite unité géostatistique. Pour l'élaboration des secteurs de recensement, voici les principaux critères:

- les limites géographiques sont facilement identifiables (artères, rues, etc);
- la population varie entre 2,500 et 8,000 habitants;
- homogénéité économique et sociale⁶.

Encore une fois, cette entité a été bâtie par Statistique Canada pour faciliter l'étude d'un secteur urbain relativement restreint.

1.4 Agglomération de recensement

Selon la définition de 1971 donnée par Statistique Canada, l'agglomération de recensement est une:

"unité statistique ayant un centre urbain de 1,000 habitants et plus, adjacent à une zone bâtie d'au moins 1,000 habitants et d'une densité minimum de 1,000 habitants au mille carré (...) la population du noyau urbanisé doit être d'au moins 2,000 habitants". 7

Cette classification est utilisée pour les centres urbains de moins de 100,000 habitants. Au-delà de ce chiffre, Statistique Canada emploie le terme "région métropolitaine de recensement" qui tient compte aussi du marché du travail, c'est-à-dire des déplacements quotidiens des travailleurs⁸.

6 Ibid., 23.

7 Statistique Canada, Dictionnaire des termes du recensement, 50.

8 Statistique Canada, Comment obtenir et utiliser les statistiques - Guide général de Statistique Canada, 40.

Grâce à l'informatique, il devient possible pour les statisticiens de créer à volonté des unités géostatistiques en prenant en considération divers critères que ce soit la population, la densité, etc. En outre, la technologie permet maintenant de fournir des compilations pour des aires spécifiées par le requérant à condition que la demande respecte un critère de base: comporter des secteurs de dénombrement entiers.

Les analyses effectuées au niveau local, comme la municipalité, les secteurs de dénombrement ou de recensement, les agglomérations, devront de préférence se situer sur une courte période; sinon, l'utilisateur devra s'attendre à un surcroît de travail et à des vérifications fastidieuses.

2. LES COMTES ET LES DIVISIONS SIMILAIRES

A une autre échelle géographique, on retrouve les comtés. Une grande confusion règne au niveau des types de comtés: le comté municipal correspond-il au comté de recensement, au district électoral?

2.1 Le comté municipal (la municipalité régionale de comté)

La création des comtés municipaux remonte à 1847. Par la suite, cette entité a été confirmée et maintenue par le code municipal de 1870 et lors de la refonte de 1916. Depuis plus d'un siècle, leur nombre s'est accru pour ensuite régresser légèrement:¹

1847	46 comtés municipaux;
1855	61 comtés municipaux;
1886	67 comtés municipaux;
1909	71 comtés municipaux;
1925	74 comtés municipaux;
1941	76 comtés municipaux;
1977	71 comtés municipaux.

Cette baisse s'explique par l'urbanisation croissante de certaines régions, notamment Montréal et l'Île Jésus qui ont perdu leur comté municipal². Pour bien comprendre ce dernier énoncé, il faut savoir que le comté municipal regroupe les municipalités rurales soit les villages ou les paroisses. Les villes sont exclues du comté municipal même si elles sont encerclées par les municipalités rurales. Par exemple,

1 Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, la décentralisation, une perspective communautaire nouvelle. Fascicule 4. L'organisation politique des comtés renouvelés, 5-6.

2 Bureau de la Statistique du Québec, Projet: le territoire québécois, découpage et identification géographique. Fascicule 1. Contribution à la connaissance de la municipalité de comté, 28.

la ville de Rimouski ne fait pas partie du comté municipal de Rimouski. Cette situation engendre quelques problèmes:

"Il en résulte qu'une municipalité locale de ville appartient géographiquement à une municipalité de comté sans cependant avoir avec elle un rapport institutionnel reconnu par la loi. Ceci pose tout le problème du discernement entre l'aspect légal et l'aspect géographique développé à l'usage pour la municipalité de comté". 3

Les villes et les municipalités rurales constituent deux entités bien distinctes, régies par deux codes différents soit la loi des cités et villes et le code municipal.

En avril 1980, la loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme entra en vigueur. Celle-ci bouleversera profondément les anciens comtés municipaux. En effet, les villes et les municipalités rurales devront s'associer et se retrouveront autour d'une même table que l'on appelle la municipalité régionale de comté (MRC). Il n'y aura plus cette scission entre la ville et la campagne. Récemment, on a procédé dans les différentes régions du Québec, à une consultation afin de délimiter géographiquement les futures municipalités régionales de comté. La question était de taille pour les localités se situant à la périphérie des comtés municipaux actuels: quelle municipalité régionale de comté devaient-elles choisir? On peut s'attendre à la lumière des premiers regroupements à un accroissement du nombre de municipalités régionales de comté par rapport aux anciens comtés municipaux.

3 Bureau de la Statistique du Québec, Projet: le territoire québécois, découpage et identification géographique. Fascicule 1. Contribution à la connaissance de la municipalité de comté, 17.

Celui qui utilisera des statistiques à cet échelon géographique tiendra compte de la scission entre le rural et l'urbain mais, aussi, des modifications qui surviendront d'ici peu.

Plusieurs personnes confondent le comté municipal avec d'autres unités spatiales comme les districts électoraux ou les divisions de recensement de Statistique Canada.

"S'il arrive à certains endroits que les territoires de ces diverses dénominations se recourent, ils s'en distinguent généralement". 4

2.2 Le comté de recensement (la division)

Statistique Canada utilise souvent le terme "comté de recensement" pour définir les divisions de recensement au Québec et dans quelques autres provinces⁵. Afin d'éviter toute confusion, il serait préférable d'employer le terme division de recensement. D'ailleurs, une recherche entreprise par le Bureau de la Statistique du Québec visait à clarifier "l'emprunt répétitif et abusif du terme comté"⁶.

On dénombre 76 divisions de recensement comparative-ment à 71 comtés municipaux. Géographiquement, le comté municipal et la division de recensement se confondent "à s'y méprendre en maints endroits"⁷. Le comté municipal

4 Secrétariat à l'aménagement et à la décentralisation, la décentralisation, une perspective communautaire nouvelle. Fascicule 4. L'organisation politique des comtés renouvelés, 4.

5 Statistique Canada, Classification géographique type, volume III, 10.

6 Bureau de la Statistique du Québec, op. cit., 1.

7 Ibid., 14.

exclut les villes alors que la division ou le comté de recensement ne fait pas de distinction entre la ville et les localités rurales.

Comparativement aux autres entités géographiques, la division de recensement présente deux avantages:

- 1- c'est à ce niveau que l'on retrouve "les données de recensement les plus détaillées et les plus complètes"⁸;
- 2- c'est une unité spatiale relativement stable, généralement pour des périodes de 30 à 40 ans, et elle constitue "une base satisfaisante pour les séries statistiques chronologiques"⁹.

Les chercheurs et les étudiants bénéficieraient à se référer à ce cadre géographique qui présente plus de possibilités et une souplesse d'utilisation.

2.3 Comté électoral provincial (district, circonscription)

Cette division territoriale fluctue régulièrement. On devrait restreindre l'emploi de statistiques à cet échelon, sinon sur des périodes réduites. Les limites géographiques des districts électoraux provinciaux varient selon l'évolution spatiale de la population afin "d'assurer une meilleure équité électorale"¹⁰:

8 Statistique Canada, dictionnaire des termes de recensement 1971, 52.

9 Ibid., 52.

10 Bureau de la Statistique du Québec, op. cit., 13.

1867	61 districts électoraux;
1926	82 districts électoraux;
1966	108 districts électoraux;
1976	110 districts électoraux.

Pour une description détaillée des districts électoraux, on se réfèrera aux différentes lois, notamment¹¹:

- * loi modifiant la division territoriale (21 décembre 1972);
- * statuts refondus 1964, chapitre 5;
- * 1965, chapitre 10, article 1;
- * 1968, chapitre 9, article 65;
- * 1971, chapitre 8, article 1.

Grâce à ces textes de lois, on pourra délimiter précisément chaque district électoral et connaître les municipalités qui le composent.

En 1980, on dénombre 122 circonscriptions électorales définies par la Commission de la représentation électorale du Québec:

"Une circonscription électorale (autrefois appelée district électoral et communément désignée "comté") est un regroupement territorial constituant une communauté naturelle dont le nombre d'électrices et d'électeurs se rapproche le plus possible de 32,000. Cependant, ce nombre peut varier entre 24,000 et 40,000 et peut comporter des exceptions". 12

Il faut donc user avec circonspection de cette aire géographique instable ou, du moins, s'attendre à de nombreux efforts si on a recours à des analyses s'échelonnant sur plusieurs années.

11 Province de Québec, Lois du Québec, 3ème session de la 21ème législature, 1972, chapitre 4.

12 Le Rimouskois, (27 août 1980): C-8 (hebdomadaire local).

2.4 Comté électoral fédéral (district, circonscription)

Le deuxième palier de gouvernement, le fédéral, dispose aussi de circonscriptions attribuées à chaque député siégeant à la Chambre des Communes à Ottawa. Comme au niveau provincial, les circonscriptions sont modifiées selon les fluctuations de la population. "Les circonscriptions électorales fédérales peuvent déborder les comtés (municipaux) et les municipalités, mais jamais les provinces"¹³.

La remarque énoncée plus haut concernant les circonscriptions provinciales s'applique pour celles du fédéral: utiliser le moins possible cette unité spatiale pour les analyses statistiques de longue durée.

Des quatre aires géographiques décrites dans cette partie, soit le comté municipal, la division de recensement et les circonscriptions électorales fédérales ou provinciales, c'est la division de recensement qui offre le plus d'avantages surtout en fonction des disponibilités statistiques et pour les études chronologiques.

13 Statistique Canada, dictionnaire des termes de recensement de 1971, 51.

3. LES REGIONS

Quelques découpages régionaux sont utilisés au Québec. Parmi les principaux, notons les régions de recensement, les régions administratives ou les régions économiques. Chaque entité correspond à des besoins précis: le gestionnaire compile des chiffres en fonction du territoire couvert par son unité administrative; le statisticien, moins pragmatique, invente souvent des régions selon des critères d'homogénéité ou d'hétérogénéité. Il apparaît utopique de croire qu'on se retrouvera dans quelques années avec un découpage statistique uniformisé; il y a trop de besoins disparates à combler. Ce qu'il faut savoir, c'est plutôt où trouver les statistiques et comment les organiser pour qu'elles répondent à nos interrogations.

3.1 Les régions de recensement

On dénombre, au Québec, 9 régions de recensement¹:

01 Est du Québec;	06 Montréal;
02 Saguenay-Lac St-Jean;	07 Outaouais;
03 Québec	08 Abitibi-Témiscamingue;
04 Mauricie-Bois Francs;	09 Côte-Nord.
05 Estrie;	

Certains organismes, entre autres l'Office de planification et de développement du Québec, se réfèrent à cette aire géographique mais pas nécessairement pour toutes les études ou recherches.

1 Voir l'annexe I pour une description détaillée de chacune des neuf régions de recensement.

L'utilisation des régions de recensement s'avère très efficace et sûre dépendamment des thèmes traités puisque ces régions sont bâties à partir de divisions de recensement complètes. Comme nous l'avons vu au point 2.2, la division de recensement jouit d'une certaine stabilité géographique, généralement 30 à 40 ans. A partir de la région de recensement, on effectuera des études sur de longues périodes. Il est préférable d'utiliser les régions de recensement plutôt que les régions administratives qui peuvent être formées de divisions de recensement partielles ou scindées.

3.2 Les régions administratives

Après quelques études, le gouvernement du Québec divise en mars 1966 le territoire en dix régions et vingt-cinq sous-régions administratives². De plus, le gouvernement identifie sept métropoles régionales et des centres sous-régionaux ou intermédiaires.

Un des objectifs poursuivis par cette mesure,

"... vise à mettre un terme à l'anarchie et au manque d'uniformité des systèmes de régions utilisées jusqu'ici par les divers ministères et les autres organismes du gouvernement du Québec. On a pu en effet dénombrer quelques quarante différents systèmes de régions administratives".³

Les dix régions administratives devaient permettre "une coordination efficace de l'activité des ministères"⁴ et une meilleure planification économique. Pourtant, en

2 L'annexe II fournit la description géographique de chacune des 10 régions administratives.
(Arrêté en conseil du 29 mars 1966, numéro 524).

3 Ministère de l'industrie et du commerce, division du Québec en dix régions et vingt-cinq sous-régions administratives, 4.

4 Ibid., 4-5.

1980, les ministères n'ont pas juridiction sur les mêmes territoires: dans l'Est du Québec, certains se réfèrent à la région administrative qui s'étend de Trois-Pistoles aux Iles alors que d'autres ministères utilisent la région de recensement qui part de La Pocatière jusqu'aux Iles-de-la-Madeleine. Déjà, en 1966, le ministère de l'industrie et du commerce écrivait: "ce découpage régional ne fait pas l'unanimité totale, mais il représente un réel progrès lequel sera d'autant plus perceptible si tous collaborent à son application..."⁵.

Pour identifier spatialement chacune des régions, le ministère de l'Industrie et du Commerce avait procédé à une vaste consultation auprès de la population, des corps intermédiaires, des entreprises privées et des organismes gouvernementaux⁶. De plus, des "travaux de recherches sur les pôles d'attraction et leurs zones d'influence"⁷ ont été un des critères de base pour délimiter les régions administratives.

Au plan statistique, l'utilisation des régions administratives présente un inconvénient majeur soit des divisions ou des comtés de recensement incomplets. Prenons comme exemple, l'Est du Québec: supposons que nous possédons des données démographiques de la région administrative pour l'année 1971 et que nous voulions comparer avec 1961; il nous faudra rebâtir la région à partir des divisions de recensement et, malheureusement, la division de Rimouski est tronquée à Trois-Pistoles. Nous devons soustraire du total de la division les chiffres relatifs à une dizaine de municipalités. Il y a donc un alourdissement de la tâche, des compilations supplémentaires à

5 Ibid., 37-38.

6 Ibid., 5-6.

7 Ministère de l'Industrie et du Commerce, les pôles d'attraction et leurs zones d'influence, 1.

effectuer sans savoir, si nous aurons les statistiques disponibles à l'échelon municipal pour tous les thèmes qui nous intéressent.

3.3 Les régions économiques (infraprovinciales)

Statistique Canada créa en 1971 une "unité statistique constituée de comtés ou de divisions de recensement"⁸ désignée sous le nom de région économique et un peu plus tard sous l'appellation de région infraprovinciale: "Les critères de délimitation ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre. Dans certains cas, il s'agit de zones homogènes, dans d'autres, de zones fonctionnelles"⁹.

Au Québec, les régions économiques ou infraprovinciales correspondent aux régions administratives définies par le ministère de l'Industrie et du Commerce¹⁰.

La création des régions infraprovinciales devaient permettre selon Statistique Canada, des comparaisons statistiques pour des unités spatiales à peu près similaires dans tout le Canada¹¹.

Les restrictions indiquées pour les régions administratives (3.2) prévalent aussi pour les régions économiques compte tenu qu'il s'agit des mêmes entités spatiales.

8 Statistique Canada, dictionnaire des termes du recensement de 1971, 57.

9 Ibid., 57.

10 Statistique Canada, classification géographique type, volume III, 20.

11 Statistique Canada, dictionnaire des termes du recensement de 1971, 57.

3.4 Les secteurs des centres d'emploi du Canada
(CEC)

Le consommateur de statistiques pourra dénicher certaines données couvrant les régions délimitées par les centres d'emploi. Ces secteurs sont formés à partir des municipalités ou des subdivisions de recensement; exceptionnellement, une municipalité peut être scindée: dans ce cas, on tient compte des secteurs de dénombrement.

Statistique Canada fournit sur demande des statistiques pour ces secteurs grâce à un code spécial. Au Canada, on dénombre 215 centres d'emploi¹².

Parmi les quatre unités spatiales mentionnées dans la troisième partie, la région de recensement offre, au plan statistique, plus de possibilités que les régions administratives, économiques, et les secteurs du centre d'emploi. Cette supériorité s'explique par le respect intégral de la division de recensement qui n'est en aucun cas, subdivisée et, c'est à cet échelon que les informations s'avèrent les plus nombreuses.

12 Statistique Canada, dictionnaire des termes du recensement de 1971, 59.

4. STATISTIQUE CANADA ET LA CLASSIFICATION GEOGRAPHIQUE TYPE

Au fil des ans, l'usage de l'ordinateur pour le stockage et le traitement des statistiques s'est répandu, notamment à Statistique Canada qui a mis au point un système de codification des unités spatiales. Le numéro de code contient sept chiffres identifiant trois zones distinctes soit la municipalité (subdivision), la division de recensement et les provinces¹:

PROVINCE	DIVISION DE RECENSEMENT	SUBDIVISION DE RECENSEMENT
	10	14
Exemple fictif	Québec	division Rimouski-St-Fabien

Ainsi, diverses combinaisons sont réalisables. On obtiendra des données pour une ou plusieurs divisions de recensement ou seulement quelques subdivisions.

Ce système de codification a été élaboré au cours des années soixante "et, à partir de 1981, l'utilisation de la classification sera obligatoire à Statistique Canada"². Même le Bureau de la Statistique du Québec (BSQ) utilise la classification géographique type et la tient à jour depuis 1966³.

Pour les recherches s'échelonnant sur une longue durée, la classification géographique type pourra être avantageusement utilisée surtout pour obtenir des compilations des divisions de recensement. Au niveau des subdivisions, "les changements apportés aux limites, aux noms et à la composition"⁴ sont mis à jour par Statistique Canada mais ils limitent passablement les études chronologiques.

-
- 1 Statistique Canada, classification géographique type, vol. III, 7.
 - 2 Lettre de George Haydu de la division des normes de Statistique Canada datée du 21 août 1980.
 - 3 Statistique Canada, changements à la classification géographique type pour 1981, 4.
 - 4 Statistique Canada, comment obtenir et utiliser les statistiques, 41.

CONCLUSION

Plusieurs possibilités s'offrent à l'étudiant ou au chercheur quant à l'utilisation des unités spatiales. Ils peuvent asseoir leurs recherches au niveau local ou à l'échelle des régions; entre les deux, le comté représente une solution mitoyenne.

Le palier local se prête bien aux études portant sur une courte période. En effet, on trouve à l'échelon municipal ou des secteurs de recensement et de dénombrement de nombreuses statistiques sur des sujets variés. Il faut cependant se rappeler que les modifications territoriales sont fréquentes à ce niveau géographique ce qui alourdit les études chronologiques. Souvent, la confidentialité des données empêche l'obtention de renseignements puisque l'aire géographique trop restreinte peut permettre l'identification des répondants.

Au niveau intermédiaire, soit les comtés et les divisions similaires, il est possible d'obtenir un très grand nombre de statistiques, surtout que la confidentialité s'applique rarement à ces zones. La variété de chiffres disponibles s'avère plus élevée au niveau du comté de recensement et la stabilité géographique de celui-ci le rend très pertinent pour les recherches s'étalant sur trente ou quarante ans.

Ces remarques s'appliquent aussi aux régions de recensement puisque ces dernières se composent de comtés ou divisions de recensement complètes. Rien n'empêche le chercheur de recourir aux régions administratives ou économiques puisque plusieurs compilations sont disponibles à ce niveau. Cependant, si le chercheur doit bâtir ses régions, il devrait le faire en utilisant la division de recensement entière (comté). Cette solution lui offrira un éventail plus grand de possibilités.

Une dernière remarque en terminant: prendre le temps de lire les définitions et les renseignements préliminaires qui accompagnent, généralement, les tableaux statistiques. Cette pratique vous évitera bien des déceptions...

BIBLIOGRAPHIE

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC

Atlas du code géographique de la province de Québec
(disponible à la cartothèque de l'UQAR).

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC

Projet: le territoire québécois, découpage et identification géographique. Fascicule 1. Contribution à la connaissance de la municipalité de comté. Par Renaud Dugas. Québec, 18 août 1976, 33p.
(disponible à la bibliothèque de l'UQAR).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

L'activité manufacturière régionale du Québec. Rapport synthèse. Collection schémas régionaux. OPDQ, 1978, 121p.
(disponible au centre de documentation du Grideq).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Description des régions et sous-régions administratives. Bureau de recherches économiques, études régionales, août 1966, 95p. Cartes.
(disponible au centre de documentation du Grideq).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Division du Québec en dix régions et vingt-cinq sous-régions administratives. Juillet 1967, 38p. Cartes.
(disponible au centre de documentation du Grideq).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Les pôles d'attraction et leurs zones d'influence. Bureau de recherches économiques, 1967, 145p. Cartes.
(disponible au centre de documentation du Grideq).

MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. SECRETARIAT A L'AMÉNAGEMENT ET A LA DÉCENTRALISATION

La décentralisation: une perspective communautaire nouvelle. Fascicule 4. L'organisation politique des comtés renouvelés. 1978. 40p.
(disponible au centre de documentation du Grideq).

PROVINCE DE QUÉBEC

Lois du Québec. 3^{ème} session de la 21^{ème} législature. Québec, éditeur officiel, 1972, 1386 p.
(disponible à la bibliothèque de l'UQAR).

PROVINCE DE QUÉBEC

Statuts refondus du Québec 1964. Volume 1, chapitres 1-65 (Québec), imprimeur de la reine, 1964, 1055p.
(disponible à la bibliothèque de l'UQAR).

STATISTIQUE CANADA

Changements à la classification géographique type pour 1981. Août 1980, 10p.
(disponible au centre de documentation du Grideq).

STATISTIQUE CANADA

Classification géographique type. Volume I. La classification juin 1976. Catalogue 12-554. Hors série. Ottawa, août 1977, 146p.
Description des divisions de recensement et des subdivisions.
(disponible à la bibliothèque de l'UQAR).

STATISTIQUE CANADA

Classification géographique type. Volume III. Index
alphabétique par province. Juin 1966.

(disponible à la bibliothèque de l'UQAR).

STATISTIQUE CANADA

Classification géographique type. Volume IV. Index
alphabétique par province. Janvier 1974.

(disponible à la bibliothèque de l'UQAR).

STATISTIQUE CANADA

Comment obtenir et utiliser les statistiques. Guide géné-
ral de Statistique Canada. Avril 1980, 62p.

(disponible au centre de documentation du Grideoq).

STATISTIQUE CANADA

Dictionnaire des termes de recensement de 1971. (Ottawa)
M.I.C., décembre 1972, 88p.

(disponible à la bibliothèque de l'UQAR).

STATISTIQUE CANADA

Fichier de conversion. Code postal. Code la la classifi-
cation géographique. Guide de l'utilisateur. Mars 1979,
30p.

LE RIMOUSKOIS (27 août 1980): C-8

(hebdomadaire local).

A N N E X E I

L E S R É G I O N S D E R E C E N S E M E N T ¹

Définition des régions de recensement

Nous présentons une liste des divisions de recensement composant chacune des régions de recensement. Celles-ci diffèrent sensiblement des régions administratives délimitées par le ministère de l'Industrie et du Commerce, en ce qu'elles regroupent uniquement des divisions de recensement entières. La plupart des différences consistent donc en des ajustements mineurs aux limites des régions, ajustements qui touchent moins de 1% de la population totale. Toutefois, il existe une différence importante à la limite des régions 01 et 03; en effet, la limite de la région de recensement 01 est reportée beaucoup plus à l'ouest que celle de la région administrative 01, de façon à englober les divisions de recensement de Kamouraska, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata; un tel ajustement permet de faire correspondre la région de recensement 01 à la région couverte par la conférence administrative régionale de l'Est du Québec. Il faut aussi noter que la région administrative 10 a été répartie entre les régions de recensement 08 et 09. Les territoires d'Abitibi et de Mistassini se retrouvent dans la région 08 et le territoire du Nouveau-Québec dans la région 09.

1 Texte intégral tiré de: Office de planification et de développement du Québec, les caractéristiques sectorielles inter-régionales, cahier III, la production régionale et l'organisation de l'espace, 1976, pp. V-VI.

Liste des divisions de recensement comprises dans les régions de recensement

REGION 01: EST DU QUEBEC

- Bonaventure
- Gaspé-Est
- Gaspé-Ouest
- Iles-de-la-Madeleine
- Kamouraska
- Matane
- Matapédia
- Rimouski
- Rivière-du-Loup
- Témiscouata

REGION 02: SAGUENAY-LAC ST-JEAN

- Chicoutimi
- Lac St-Jean Est
- Lac St-Jean Ouest

REGION 03: QUEBEC

- Beauce
- Bellechasse
- Charlevoix-Est
- Charlevoix-Ouest
- Dorchester
- Lévis
- L'Islet
- Lotbinière
- Mégantic
- Montmagny
- Montmorency no 1
- Montmorency no 2
- Portneuf
- Québec

REGION 04: MAURICIE-BOIS-FRANCS

- Arthabaska
- Champlain
- Drummond
- Maskinongé
- Nicolet
- St-Maurice
- Yamaska

REGION 05: ESTRIE

- Compton
- Frontenac
- Richmond
- Sherbrooke
- Stanstead
- Wolfe

REGION 06: MONTREAL

- SOUS-REGION 06S: RIVE SUD
- Bagot
- Beauharnois
- Brome
- Chambly
- Châteauguay
- Huntingdon
- Iberville
- Laprairie
- Missisquoi
- Napierville
- Richelieu
- Rouville
- St-Hyacinthe

- St-Jean
- Shefford
- Soulanges
- Vaudreuil
- Verchères

- SOUS-REGION 06C: MONTREAL-CENTRE

- Ile-de-Montréal
- Ile-de-Jésus

- SOUS-REGION 06N: RIVE NORD

- Argenteuil
- Berthier
- Deux-Montagnes
- Joliette
- L'Assomption
- Montcalm
- Terrebonne

REGION 07: OUTAOUAIS

- Gatineau
- Hull
- Labelle
- Papineau
- Pontiac

REGION 08: ABITIBI-TEMISCAMINGUE

- Abitibi
- Témiscamingue

REGION 09: COTE-NORD

- Saguenay
- Nouveau-Québec

NOTE: La région 08 comprend ici les territoires d'Abitibi et de Mistassini alors que la région 09 comprend le reste du Nouveau-Québec.

A N N E X E II

LES REGIONS ADMINISTRATIVES¹

REGIONS ADMINISTRATIVES DIVISIONS DE RECENSEMENT INCLUSES	Municipalités à exclure ou à inclure dans la description des régions administratives	
	Municipalités à exclure	Municipalités à inclure
01- BAS SAINT-LAURENT-GASPESIE		
01 Iles-de-la-Madeleine	0702 Biencourt	
02 Gaspé-Est	0714 Lac-des-Aigles	
03 Gaspé-Ouest	0716 Saint-Guy	
04 Bonaventure	0729 Saint-Médard	
05 Matapédia	0752 Saint-Mathieu-de-Rioux	
06 Matane	0754 Saint-Simon	
07 Rimouski (Partie)	0794 T.N.O. Rimouski, Partie Sud-Ouest	
	0798 T.N.O. Rimouski, Partie Nord-Ouest	
02- SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN		
90 Lac Saint-Jean Ouest		9904 Chibougamau
93 Lac Saint-Jean Est		9906 Chapais
94 Chicoutimi		9981 Mistassini, R.I.
99 Terr. du Nouveau-Québec (Partie)		
03- QUEBEC		
07 Rimouski (Partie)	2069 Lac-Edouard	0702 Biencourt
08 Rivière-du-Loup	2094 T.N.O. Québec, Partie Nord	0714 Lac-des-Aigles
09 Témiscouata	2401 Saint-Augustin-de-Woburn	0716 Saint-Guy
10 Kamouraska	2402 Notre-Dame-des-Bois	0729 Saint-Médard
11 Charlevoix-Est	2404 Frontenac	0752 Saint-Mathieu-de-Rioux
12 Charlevoix-Ouest	2406 Lac-Mégantic	0754 Saint-Simon

1 L'annexe II est tirée intégralement de l'ouvrage suivant:
 Bureau de la Statistique du Québec, Direction des statistiques sociales et de l'analyse socio-démographique, Prospectives de ménages et des familles, Québec, régions administratives et grands périmètres urbains, 1971-1973-1986-2001, Collection: Analyse et prévision démographiques, Volume 8, Editeur officiel du Québec, 1978, pp. XXI-XXIV.

REGIONS ADMINISTRATIVES
DIVISIONS DE RECENSEMENT
INCLUSES

Municipalités à exclure ou à inclure dans la description des régions administratives

Municipalités à exclure

Municipalités à inclure

03- QUEBEC (SUITE)

13	L'Islet	2408	Piopolis	0794	T.N.O. Rimouski, Partie Sud-Ouest
14	Montmagny	2409	Val-Racine	0798	T.N.O. Rimouski, Partie Nord-Ouest
15	Bellechasse	2411	Marston	2622	Garthby
16	Montmorency no 2	2412	Audet	2624	Beaulac
17	Montmorency no 1	2414	Sainte-Cécile-de-Whitton	2626	Saints-Martyrs-Canadiens
20	Québec	2416	Nantes	2631	Saint-Praxède
21	Lévis	2418	Milan	2632	Disraëli
22	Dorchester	2436	Saint-Romain	2634	Disraëli
23	Beauce	2438	Stornoway	2636	St-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown
24	Frontenac (Partie)	2731	Saint-Pierre-Baptiste	2638	Saint-Fortunat
26	Wolfe (Partie)	2736	Halifax-Sud, Partie Sud-Ouest	2639	Saint-Julien
27	Mégantic (Partie)	2738	Halifax-Nord	9748	Saint-Firmin
28	Lotbinière (Partie)	2739	Sainte-Sophie	9798	T.N.O. Saguenay, Partie Sud
29	Portneuf (Partie)	2744	Sainte-Julie		
97	Saguenay (Partie)	2746	Laurierville		
		2748	Plessisville		
		2749	Plessisville		
		2751	Notre-Dame-de-Lourdes		
		2819	Villeroy		
		2839	Sainte-Françoise		
		2841	Sainte-Philomène-de-Fortierville		
		2842	Fortierville		
		2844	Saint-Jacques-de-Parisville		
		2846	Deschaillons		
		2848	Deschaillons-sur-Saint-Laurent		
		2960	Notre-Dame-des-Anges-de-Montauban		
		2962	Montauban		
		2966	Saint-Rémi		

04- TROIS-RIVIERES

20	Québec (Partie)	3411	Trois-Lacs	2069	Lac-Edouard
27	Mégantic (Partie)	4214	Saint-David	2094	T.N.O. Québec, Partie Nord
28	Lotbinière (Partie)	4229	Saint-Gérard-Majella	2731	Saint-Pierre-Baptiste
29	Portneuf (Partie)	4231	Saint-Michel-d'Yamaska	2736	Halifax-Sud, Partie Sud-Ouest
32	Champlain	4232	Yamaska	2738	Halifax-Nord

REGIONS ADMINISTRATIVES
DIVISIONS DE RECENSEMENT
INCLUSES

Municipalités à exclure ou à inclure dans la description des régions administratives

Municipalités à exclure

Municipalités à inclure

04- TROIS-RIVIERES (SUITE)

33	Nicolet	4234	Yamaska	2739	Sainte-Sophie
34	Arthabaska (Partie)	4721	Saint-Didace	2744	Sainte-Julie
41	Drummond	4724	Masson-et-Laviolette	2746	Laurierville
42	Yamaska (Partie)	4781	Manuan, R.I.	2748	Plessisville
43	Saint-Maurice	4792	T.N.O. Maskinongé, Partie Sud	2749	Plessisville
47	Maskinongé (Partie)	4796	T.N.O. Maskinongé, Partie Nord	2751	Notre-Dame-de-Lourdes
84	Abitibi (Partie)			2819	Villerooy
				2839	Sainte-Françoise
				2841	Sainte-Philomène-de-Fortierville
				2842	Fortierville
				2844	Saint-Jacques-de-Parisville
				2846	Deschailions
				2848	Deschailions-sur-Saint-Laurent
				2962	Montauban
				2963	Notre-Dame-de-Montauban
				2966	Saint-Rémi
				8482	Obedjiwan, R.I.
				8491	T.N.O. Abitibi, Partie Est

05- CANTONS-DE-L'EST

24	Frontenac (Partie)	2622	Garthby	2401	Saint-Augustin-de-Woburn
25	Compton	2624	Beaulac	2402	Notre-Dame-des-Bois
26	Wolfe (Partie)	2626	Saints-Martyrs-Canadiens	2404	Frontenac
34	Arthabaska (Partie)	2631	Sainte-Praxède	2406	Lac-Mégantic
35	Richmond	2632	Disraeli	2408	Piopolis
36	Sherbrooke	2634	Disraeli	2409	Val-Racine
37	Stanstead	2636	St-Jacques-le-Majeur-Wolfestown	2411	Marston
		2638	Saint-Fortunat	2412	Audet
		2639	Saint-Julien	2414	Sainte-Cécile-de-Whitton
				2416	Nantes
				2418	Milan
				2436	Saint-Romain
				2438	Stornoway
				3411	Trois-Lacs

REGIONS ADMINISTRATIVES
DIVISIONS DE RECENSEMENT
INCLUSES

Municipalités à exclure ou à inclure dans la description des régions adminis-
tratives

Municipalités à exclure

Municipalités à inclure

06- MONTREAL

38	Brome	4994	T.N.O. Berthier, Partie Centre	4214	Saint-David
39	Shefford	4996	T.N.O. Berthier, Partie Nord	4229	Saint-Gérard-Majella
40	Bagot	5896	T.N.O. Joliette, Partie Centre-O.	4231	Saint-Michel-d'Yamaska
42	Yamaska (Partie)	5898	T.N.O. Joliette, Partie Nord	4232	Yamaska
47	Maskinongé (Partie)	6194	T.N.O. Montcalm, Partie Ouest	4234	Yamaska-Est
49	Berthier (Partie)	6196	T.N.O. Montcalm, Partie Centre-N.	4721	Saint-Didace
50	Richelieu	6198	T.N.O. Montcalm, Partie Nord	4724	Masson-et-Laviolette
51	St-Hyacinthe			4792	T.N.O. Maskinongé, Partie Sud
52	Rouville			7559	Amherst
53	Iberville			7561	Lac-des-Plages
54	Missisquoi			7601	La Conception
55	Saint-Jean			7604	Lac-Tremblant-Nord
56	Chambly			7607	Labelle
57	Verchères			7609	La Minerve
58	Joliette (Partie)			7614	La Macaza
61	Montcalm (Partie)			7692	T.N.O. Labelle, Partie Sud-Est
62	L'Assomption				
63	Terrebonne				
64	Ile-Jésus				
65	Ile-de-Montréal				
66	Laprairie				
67	Napierville				
68	Huntingdon				
69	Châteauguay				
70	Beauharnois				
71	Soulanges				
72	Vaudreuil				
73	Deux-Montagnes				
74	Argenteuil				
75	Papineau (Partie)				
76	Labelle (Partie)				

REGIONS ADMINISTRATIVES
DIVISIONS DE RECENSEMENT
INCLUSES

Municipalités à exclure ou à inclure dans la description des régions administratives

Municipalités à exclure

Municipalités à inclure

07- OUTAOUAIS

47	Maskinongé (Partie)	7559	Amherst	4781	Manuan, R.I.
49	Berthier (Partie)	7561	Lac-des-Plages	4796	T.N.O. Maskinongé, Partie Nord
58	Joliette (Partie)	7601	La Conception	4994	T.N.O. Berthier, Partie Centre
61	Montcalm (Partie)	7604	Lac-Tremblant-Nord	4996	T.N.O. Berthier, Partie Nord
75	Papineau (Partie)	7607	Labelle	5896	T.N.O. Joliette, Partie Centre-O.
76	Labelle (Partie)	7609	La Minerve	5898	T.N.O. Joliette, Partie Nord
78	Gatineau	7614	La Macaza	6194	T.N.O. Montcalm, Partie Ouest
79	Hull	7692	T.N.O. Labelle, Partie Sud-Est	6196	T.N.O. Montcalm, Partie Centre-N.
80	Pontiac			6198	T.N.O. Montcalm, Partie Nord

08- NORD-OUEST

83	Témiscamingue	8482	Obedjiwan, R.I.	9909	Lebel-sur-Quévillon
84	Abitibi	8491	T.N.O. Abitibi, Partie Est	9911	Matagami
99	Terr. du Nouveau-Québec (Partie)			9980	Waswanipi, R.I.

09- COTE-NORD

97	Saguenay (Partie)	9748	Saint-Firmin		
		9798	T.N.O. Saguenay, Partie Sud		

10- NOUVEAU-QUEBEC

99	Terr. du Nouveau-Québec (Partie)	9902	Baie-James 1		
		9904	Chibougamau		
		9906	Chapais		
		9909	Lebel-sur-Quévillon		
		9911	Matagami		
		9980	Waswanipi, R.I.		
		9981	Mistassini, R.I.		

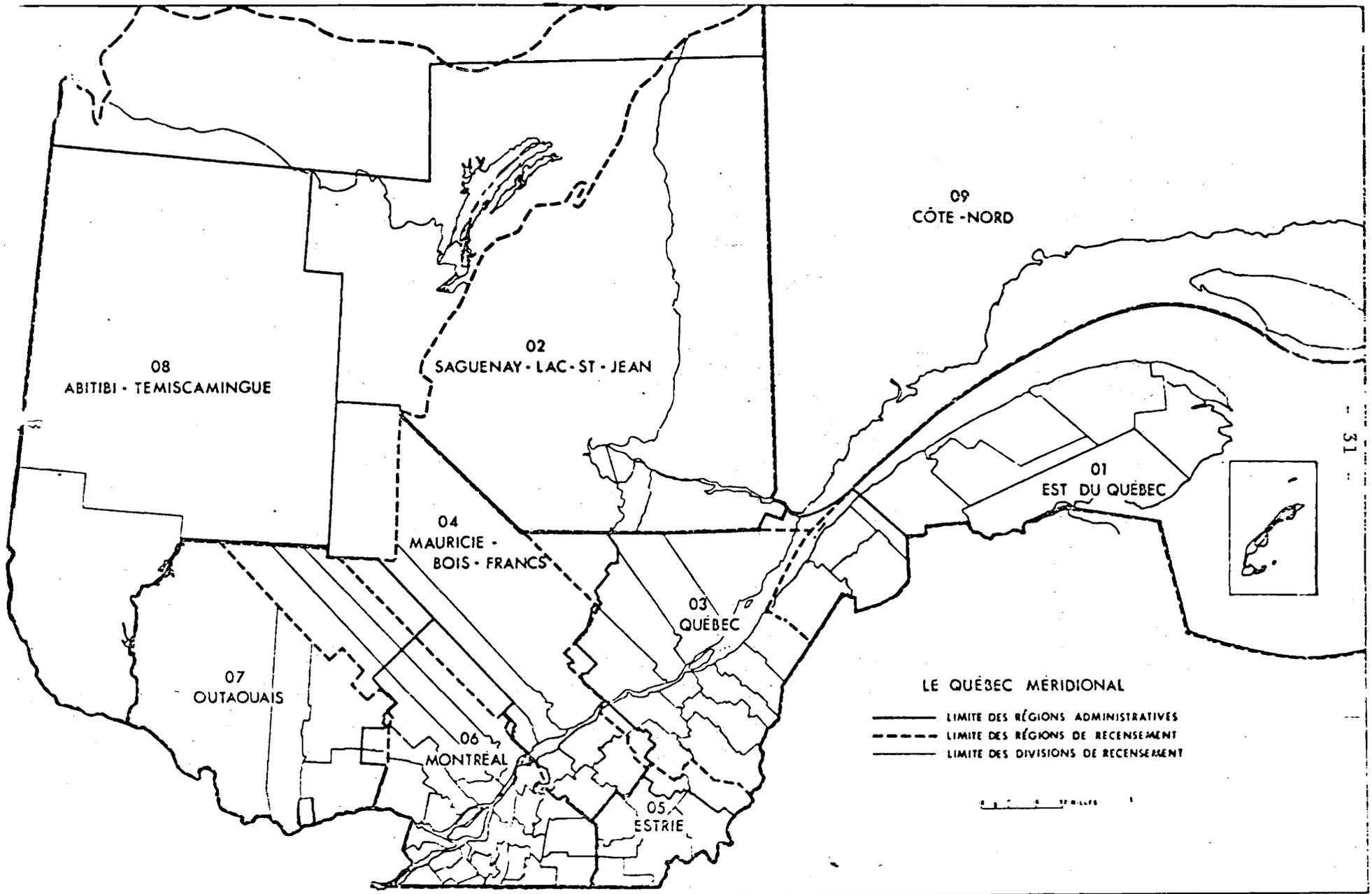
1 La municipalité de la Baie-James n'appartient à aucune région administrative.

R.I. Réserve indienne.

T.N.O. Territoire non organisé.

Régions administratives: division du territoire québécois en dix régions telles que stipulées dans l'arrêté en conseil no 524 du 19 mars 1966 sur la proposition du ministre de l'Industrie et du Commerce.

L E S R É G I O N S



CAHIERS DU G.R.I.D.E.Q.

- Cahier no 1: Bibliographie: les inégalités de développement régional, au Québec et au Canada. Par Pierre Bruneau et Jean Larrivée, Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1977, 154 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 2: Les entreprises de mass media de l'Est du Québec et leur personnel (enquête auprès des patrons). Par Benoît Lévesque, Jean Larrivée, Claude Morin, Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1978, 147 p. Prix: \$5,00
- Cahier no 3: La câblodistribution dans l'Est du Québec (Les entreprises). Par Hugues Dionne et al. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1978, 201 p. (Epuisé).
- Cahier no 4: L'animation sociale au Québec: bibliographie. Par Serge Lapointe et al. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q. 1978, 91 p. Prix: \$4,25
- Cahier no 5: Sociographie du personnel spécialisé des mass media de l'Est du Québec. Par Benoît Lévesque et Jean Larrivée. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q., 1979, 212 p. Prix: \$5,00
- Cahier no 6: Le modèle centre-périphérie appliqué à l'Est du Québec. Par Alain Gagnon. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q. 1979, 156 p. Prix: 6,00\$
- Cahier no 7: L'idéologie du BAEQ et les relocalisés de l'Est du Québec. Par Pauline Côté, Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q. 1981, 193 p. Prix: 7,00\$
- Cahier no 8: Le conseil régional de développement de l'Est du Québec. Par Johanne Jutras. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q. 1981. 144 p. Prix: \$6,00
- Cahier no 9: Industrie manufacturière et développement inégal des régions du Québec. Résultats préliminaires et problématique d'une recherche. Par Serge Côté, Benoît Lévesque, Juan-Luis Klein et d'autres collaborateurs. Rimouski, U.Q.A.R. - G.R.I.D.E.Q. janvier 1982. Prix: \$6,00
- Cahier no 10: Les interrelations entre les industries des pâtes et papiers et du sciage et le développement économique de l'Est du Québec 1950 à 1980. Par Jean Saintonge, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, novembre 1982. Prix: \$6,00
- Cahier no 11: Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural. Par Hugues Dionne et autres. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, février 1983, 348 p. Prix: \$9,00

Cahier no 12: La Coopérative agricole du Bas St-Laurent: un agent de développement. Par Alain Côté. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, décembre 1983, 120 p. Prix: 6,00\$.

Cahier no 13: Le Témiscouata en toute justice. Par Pierre Bérubé. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, décembre 1983, 117 pages. Prix: 6,00\$.

Cahier no 14: Région, régionalisme et développement régional. Le cas de l'Est du Québec. Sous la direction de Bruno JEAN et Danielle LAFONTAINE. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, mai 1984, 358 pages. Prix: 8,00\$.

DOCUMENTS GENERAUX DU G.R.I.D.E.Q.

- Document no 1 : Mémoire du Grideq à la commission Healy sur les études supérieures en sciences humaines au Canada. Rédigé par Fernand Harvey. Rimouski, U.Q.A.R., mars 1975. 23 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 2 : Mission d'exploration en France sur les questions rurales et régionales. Par Pierre Bruneau, Yves Dion et Fernand Harvey. Rimouski, U.Q.A.R. mai 1977, 94 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 3 : Mission de recherche en France (Bretagne et Pays de l'Adour). Par Hugues Dionne. Rimouski, U.Q.A.R. décembre 1978, 47 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 4 : Mission de recherche au Québec sur les phénomènes de marginalité dans les régions périphériques. Par Michel Chadefaud et Gilbert Dalla Rosa. Pau, Université de Pau, octobre 1978. 7 pages (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 5 : Mission de recherche en France sur les stratégies de développement régional et le rôle des petites et moyennes villes en région périphérique (du 12 mai au 2 juin 1979). Par Pauline Côté. Rimouski, U.Q.A.R. mai 1979, 91 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 6 : Elites dirigeantes et mouvement national en Bretagne. Par Louis Quéré. Séminaire présenté au Grideq en février 1980. Rimouski, U.Q.A.R. juin 1980, 45 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 7 : L'aménagement et le développement régional: Pourquoi? Par qui? Comment? Par Jean Larrivée. Réflexion suite à un stage en France organisé par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. Rimouski, U.Q.A.R., juin 1980. 45 pages. (Epuisé, photocopie à 10¢ la page).
- Document no 8 : L'analyse automatique du discours de Michel Pêcheux: application de cette méthode dans une analyse de quatre arrêtés en conseil sur la relocalisation dans l'Est du Québec. Par Pauline Côté. Rimouski, U.Q.A.R., mars 1981, 76 pages. Prix: \$3,00

- Document no 9 : L'impact des lois 90 (zonage agricole) et 125 (aménagement-urbanisme) dans l'Est du Québec. Actes du colloque tenu à l'Université du Québec à Rimouski, 27 et 28 mars 1981. Grideq éditeur. Rimouski, UQAR, juin 1981, 135 pages. Prix: \$6,00
- Document no 10: La question du découpage territorial et l'utilisation des statistiques. Par Jean Larrivée, Rimouski, UQAR - GRIDEQ, janvier 1982. 31 pages. Prix: \$3,00
- Document no 11: Les structures productives d'une région périphérique, l'Est du Québec (1896-1980). 1984, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, juin 1984, 713 pages. Prix: \$22,00

HORS SERIE : La problématique du développement en milieu rural. GRIDEQ éd. Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1976. 279 p. Annexes (3e tirage). Prix: \$10,00

Répertoire des centres de documentation et des organismes s'intéressant à l'aménagement et au développement régional ou à des sujets connexes. Par Jean Larrivée, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, août 1980, 31 pages.

Répertoire de données compilées par le GRIDEQ, 1982, 134 pages. Par Rita Giguère et Jean Larrivée.

La recherche en développement régional à l'Université du Québec. Répertoire 1980-83. 1984. 475 p. Prix: \$10,00
Sous la direction de Danielle LAFONTAINE.

Ces publications sont disponibles à l'adresse suivante:

Secrétariat du GRIDEQ
Université du Québec à Rimouski
300 avenue des Ursulines
Rimouski, (Québec)
G5L 3A1

Téléphone: (418) 724-1440

LA POLITIQUE DES CAHIERS DU G.R.I.D.E.Q.

Les Cahiers du G.R.I.D.E.Q. veulent être une tribune aussi ouverte que possible où puissent s'exprimer des opinions diverses susceptibles de jeter de nouveaux éclairages sur les problèmes difficiles qui confrontent le développement régional.

En accord avec ces objectifs, les Cahiers se font forts d'accueillir et de publier des productions aussi variées que les contributions scientifiques, les analyses idéologiques, les outils et instruments de travail de même que les expériences de développement, les témoignages et les controverses.

Dans cette perspective, les Cahiers du G.R.I.D.E.Q. veulent servir de moyens de diffusion des résultats des travaux de recherche entrepris par les membres du G.R.I.D.E.Q. Selon une même logique, ils se veulent ouverts aux autres membres de la communauté universitaire dans la mesure où leurs travaux rejoignent l'un ou l'autre des objectifs que se sont fixés collectivement les membres du G.R.I.D.E.Q.

Par ailleurs les Cahiers, dans la mesure où ils s'adressent à une clientèle d'origine régionale veulent servir de canal de diffusion aux productions du milieu régional.